

Hôpital : les bébés protégés par des bracelets

La maternité de Givors est un des rares établissements français équipés d'un système de surveillance électronique pour nouveau-nés. Un bracelet est passé à la cheville du bébé, et dès qu'il sort d'un périmètre défini, une alarme donne l'alerte



Le bracelet est disposé sur la cheville car il pourrait gêner les infirmières lors des prises de sang qui sont effectuées sur les mains / Photo Joël Philippon

À PEINE remonté de la salle d'accouchement, bébé se voit équipé d'un bracelet électronique. S'il est vrai que ce terme fait penser au système appliqué aux repris de justice, il a été créé pour protéger les nourrissons. Cependant le principe est le même, détecter une sortie « anormale » du service. Et éviter les tentatives d'enlèvement par exemple. « La maternité de Givors est l'une des six structures en France à utiliser ce procédé de surveillance », précise Brigitte Checchini, cadre sage femme. Le système est opérationnel depuis la fin décembre, et le coût est estimé à 20 000 euros. « Ce bracelet me rassure, c'est une sécurité supplémentaire. Même si j'ai toujours un œil sur mon fils. Et ça ne coûte pas plus cher », explique Fany, une jeune maman. Le boîtier, appelé Tag, pèse quelques grammes. Il est activé par ordinateur dès l'arrivée du bébé dans sa chambre. Une infirmière entre le nom, le sexe, le jour de la naissance et le numéro d'identification du Tag. Toutes les données sont ensuite effacées à la sortie définitive de l'enfant.

Le choix de dire non

Le système de repérage de l'enfant ressemble à celui utilisé par les GPS de voiture, il est appelé géolocalisation. Des récepteurs délimitent le périmètre autorisé. Si un nouveau-né s'approche trop près d'une des six issues ou de l'ascenseur, une alarme se déclenche. La sonnerie est assez discrète pour ne pas affoler les mamans. De plus, le nom de l'enfant clignote en rouge sur l'écran de l'ordinateur. Pour



Une alarme sonore alerte les infirmières, et le nom de l'enfant clignote sur l'ordinateur / Photo Joël Philippon

une intervention dans un bloc opératoire, le système est désactivé le temps de l'opération. La pose du bracelet n'est pas obligatoire, les parents ont le choix. « Un maman sur dix environ refuse le bracelet, détaille Brigitte Checchini. Elle estime qu'elle ne quitte pas leur enfant des yeux et que ce système n'est pas utile ». D'autres ont peur que le bébé se blesse, et certaines associent le bracelet pour nourrisson à celui accroché au pied des criminels. Cette installation fait suite à un procédé déjà en place dans l'ancienne maternité. À cette époque, un boîtier était glissé dans la chaussette de l'enfant. Il y avait simplement deux

portes de sortie et le système en place ressemblait à celui utilisé dans les magasins pour éviter les vols. Aujourd'hui, tout est plus perfectionné et la futu-

re mise en place de caméras renforcera la surveillance.

Hervé Tricaud
htricaud@leprogres.fr

REPÈRES

- > 1 Une maman sur dix environ refuse le bracelet électronique
- > 6 Le nombre de maternités françaises à utiliser ce système
- > 12 C'est le nombre de nourrissons accueillis, en moyenne par jour, dans la maternité
- > 20 000 C'est le coût, en euros, du système permettant de surveiller 15 bébés en même temps